

Organisation de l'information aéronautique : BNIA, BNI, BRIA du Bourget

Suite à la réunion du 12 octobre 2020 pacte de reprise sur le thème « Services d'information et d'alerte & licence ANSO », l'UNSA UTCAC a écrit au Directeur de la DSNA, au Directeur des Opérations de la DSNA et au Directeur Général de la DGAC. Faisons le point avant le CT/DO du 8 décembre 2020.

Une réorganisation à organiser

L'administration semble maintenir le cap sur ce sujet et, lors de la réunion pacte de reprise du 12 octobre 2020 sur le thème « Services d'information et alerte & licence ANSO », ont été présentés :

- La fermeture du BRIA du Bourget (31/12/2021) ;
- La fusion BNI/BNIA,

Le tout sans contrepartie financière ni en ressources humaines.

L'UNSA UTCAC a exprimé son désaccord lors de cette réunion et demandé l'affectation de 5 agents au BNI afin que ce service puisse reprendre la chaîne totale de traitement des NOTAM et SNOWTAM ainsi qu'une compensation spécifique pour cette restructuration.

Les contreparties exigées par l'UNSA UTCAC

Si l'administration s'obstine à vouloir fermer le BRIA du Bourget et regrouper toute l'information aéronautique au sein de la Division IAO du SIA, il faudra qu'elle prévoie des contreparties : **l'absence de Protocole DGAC ne peut pas justifier de telles réformes sans prévoir de compensation.**

La position de l'UNSA UTCAC est strictement la même que celle exprimée lorsque les négociations protocolaires avaient lieu, avant qu'elles aient été suspendues.

Les effectifs

Si la DSNA imagine pouvoir compenser la fermeture du BRIA du Bourget et à terme de celui d'Ajaccio (17 agents au total) sans le moindre effectif supplémentaire au sein de la division IAO qui comprendra à terme le BNIA et le BNI, elle se trompe.

L'UNSA UTCAC n'acceptera pas une gestion purement comptable de réduction des effectifs.

L'UNSA UTCAC avait demandé l'ouverture de 5 AVE au BNI immédiatement, mais la DGAC a choisi de ne pas inscrire ces postes dans la campagne de mobilité d'automne 2020... tout en rattachant les AVE ouverts de chef et adjoint BRIA au SIA.

L'UNSA UTCAC s'opposera à cette réorganisation si certaines conditions ne sont pas remplies.

L'UNSA UTCAC exige l'ouverture de 5 postes au BNI immédiatement, quitte à utiliser le dispositif « mobilité au fil de l'eau ».

Les personnels du Bourget

Si le BRIA du Bourget doit être fermé, la DSNA doit immédiatement permettre à ces personnels de choisir leur future mobilité dans de bonnes conditions et, pour ce faire

Ils doivent pouvoir bénéficier des dispositifs existants (PRS, PRC) dès aujourd'hui, y compris ceux qui ont postulé à l'occasion de l'actuelle campagne de mobilité.

La reconnaissance des nouvelles exigences

Le contexte sanitaire n'a rien changé dans ce dossier et il convient toujours de prévoir, outre des effectifs, des mesures de compensation et de reconnaissance de cette réorganisation lourde qui constitue un défi à relever par les personnels concernés, et qui devrait conduire à un peu plus de respect de ceux-ci par leur Direction.

L'UNSA UTCAC exige que les aspects indemnitaires soient intégrés à la feuille de route qu'il convient d'élaborer sans délai.

Un outil de concertation : le GT sur la fusion BNIA-BNI

Le CT DO du mardi 8 décembre doit permettre de prendre les bonnes décisions et de donner l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre, en phase avec l'avancement du projet, de mesures de compensations, y compris indemnitaires.

Les échéances prévues imposent de changer de méthode sans délai et une « feuille de route » doit être élaborée

avec, en face des changements ou transferts de tâches, les mesures de compensation prévues.

L'UNSA UTCAC demande la reprise du GT interrompu sur la fusion BNIA-BNI, sous l'égide du SIA qui aura à mettre en œuvre la réorganisation de ces services.

L'UNSA UTCAC continue de défendre les TSEEAC et s'opposera à cette réforme si les contreparties ne sont pas prévues dès le lancement de celle-ci !